

le droit vivant

Commission du droit du Canada
rapport annuel 1997-98



COMMISSION DU DROIT DU CANADA
LAW COMMISSION OF CANADA

La COMMISSION DU DROIT DU CANADA a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.



Roderick A. Macdonald
président



Nathalie Des Rosiers
vice-présidente



Alan Buchanan
commissaire



Stephen Owen, Q.C.
commissaire



Gwen Boniface
commissaire



BILAN DE L'ANNÉE

21 AVRIL
Proclamation de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*.
Nomination des commissaires.

4 ET 5 JUILLET
Première réunion de la COMMISSION à Ottawa (Ontario)

15 ET 16 AOÛT
Deuxième réunion de la COMMISSION à Ottawa (Ontario)

14 NOVEMBRE
La ministre de la Justice soumet un renvoi à la COMMISSION.
Troisième réunion de la COMMISSION à Ottawa.
Première réunion du Conseil consultatif à Ottawa (Ontario)

1997

2 JUILLET
La COMMISSION commence à exercer ses activités.

15 AU 31 JUILLET
Vaste consultation afin de solliciter des mises en candidature pour le Conseil consultatif et des suggestions relativement au Plan stratégique.

2 SEPTEMBRE
Inauguration des locaux situés au 473, rue Albert, à Ottawa.

Les Canadiens et Canadiennes veulent que leur droit soit sensible à leurs préoccupations et soit source de justice. *La Loi sur la Commission du droit du Canada* formule ces désirs sous forme de mandat législatif.

Elle enjoint à la COMMISSION d'élaborer de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques, de réfléchir à des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible, d'encourager le débat critique au sujet du droit et de son mode de fonctionnement au sein de la société canadienne et d'identifier les règles de droit tombées en désuétude et les anomalies du droit. • Dans l'exécution de ses travaux, la COMMISSION est tenue d'adopter une approche multidisciplinaire et d'examiner le droit et le système juridique dans leur contexte socio-économique. La COMMISSION doit également adopter des politiques et procédures qui permettent à tous les Canadiens et Canadiennes de participer à ses travaux, établir des partenariats afin de tirer profit des connaissances et compétences existantes et faire participer à ses activités un vaste éventail de personnes touchées par la réforme du droit. • Au cours de la dernière

année, nous avons cherché à concrétiser notre mandat législatif en un plan d'action. Notre tâche première a notamment consisté à établir un Conseil consultatif afin qu'il nous aide à planifier nos recherches, à établir le programme à long terme de nos travaux, à mettre sur pied des réseaux de recherche, à lancer des projets concertés, à adopter des procédures et mécanismes de consultation auprès des Canadiens et Canadiennes et à recruter le personnel de la COMMISSION. • Le présent Rapport annuel fait le bilan de nos activités dans chacune de ces dimensions.



1998

17 DÉCEMBRE
Présentation du Plan
stratégique de la
COMMISSION.

13 FÉVRIER
Présentation du
Rapport provisoire
sur le Renvoi de
la Ministre.

20 ET 21 FÉVRIER
Quatrième réunion de la
COMMISSION à
Victoria (C.-B.).

7 MARS
Table ronde sur le Renvoi
relatif à la rémunération des
juges de la Cour provinciale -
Victoria (C.-B.).

11 MARS
Table ronde sur la
gouvernance -
Ottawa (Ontario)

25 ET 26 MARS
Table ronde sur la réforme
du droit en l'an 2 000 -
Edmonton (Alberta).

27 ET 28 MARS
Cinquième réunion de la
COMMISSION à Ottawa.
Deuxième réunion du Conseil
consultatif à Ottawa (Ontario)

Le droit est une réalisation humaine à la fois dynamique et fragile. Il reflète, et façonne en partie, la fibre morale d'une société.

Le droit est une lentille puissante à travers laquelle une société peut se voir et se juger. Avec le temps, le droit en arrive à exprimer tant les valeurs et les convictions d'une société que ses préjugés et les maux qui l'affligent. En donnant corps au débat qui entoure plusieurs des questions les plus importantes de la vie, le droit est un symbole limpide de la manière dont nous nous percevons et de la manière dont nous concevons nos rapports avec autrui.

Les sociétés modernes ont créé un certain nombre d'institutions juridiques spécialisées afin qu'elles les aident à établir et énoncer les valeurs auxquelles elles aspirent. Les législatures, les tribunaux, la fonction publique et la police figurent parmi les plus connues. D'autres sont des organismes indépendants comme la COMMISSION DU DROIT DU CANADA, qui a été créée afin d'examiner le droit, de l'évaluer d'un oeil critique et de favoriser son renouvellement.

Mais le droit ne consiste pas seulement en des règles formulées par l'État. C'est surtout dans le cadre de l'interaction humaine quotidienne que le droit vit et évolue. Certaines des règles les plus fondamentales en fonction desquelles les Canadiens et Canadiennes organisent leur vie ne sont ni promulguées par le Parlement ni même officiellement reconnues et appliquées par les tribunaux.

Ensemble, le droit officiel des assemblées législatives et des tribunaux et le droit officieux de la vie quotidienne sont l'expression juridique de l'aspiration de notre société à la justice. Ensemble, ils canalisent la mission de la COMMISSION DU DROIT DU CANADA.

..... **une mission** L'énoncé de notre mission résume la façon dont nous envisageons notre rôle. Il fait état de notre engagement à faire participer autant de gens que possible à nos activités. Puisque ce sont les Canadiens et Canadiennes eux-mêmes qui sont en fin de compte la source du droit vivant, ces derniers doivent s'engager activement dans son renouvellement. Il est probable que sans cet engagement, nos

propositions et recommandations, même si elles étaient adoptées par le Parlement, n'auraient qu'un faible impact sur le plan pratique.

Aujourd'hui, nombreux sont les Canadiens et Canadiennes qui ont une attitude ambivalente envers le droit officiel. Plus que jamais, ils se tournent vers les gouvernements et les tribunaux pour obtenir justice -- lorsqu'il s'agit de résoudre des conflits avec les voisins, les membres de la famille et les étrangers; d'obtenir le renforcement de leurs moyens d'action au travail et sur le plan commercial; de faire échec à la discrimination en invoquant les principes de justice fondamentale et les garanties d'égalité et de protéger l'environnement au moyen d'un contentieux d'intérêt public. En même temps, les Canadiens et Canadiennes sont de plus en plus déçus par ce qu'ils estiment être les lacunes du droit -- l'écart qui existe entre ce que la lettre de la loi promet ce qu'elle est réellement en mesure d'accomplir; le détail et la complexité ne serait-ce que du plus simple des règlements; le coût et les retards que suppose le recours aux tribunaux afin d'obtenir réparation; et l'indifférence apparente du droit officiel à leurs préoccupations en matière de justice sociale.

Au moment où la COMMISSION s'engage dans son programme de recherche, elle a notamment pour objectif fondamental de chercher à mieux comprendre cette ambivalence et ses causes. Dans une société moderne, complexe et diverse, le droit peut être compris de deux façons complémentaires. Dans un sens, le droit est simplement un moyen de maintenir l'ordre, de contrôler le comportement et de résoudre les litiges. Dans un autre sens, le droit se rapporte à la façon dont nous négocions, élaborons, modifions et désorganisons les rapports afin de favoriser un équilibre équitable du pouvoir social. La COMMISSION tient compte de ces deux points de vue puisqu'elle estime que le droit est un moyen de représenter et d'influencer la façon dont les êtres humains interagissent les uns avec les autres dans la société contemporaine.

..... **un symbole** Nous avons choisi de représenter visuellement notre mission au moyen d'un logo constitué d'un *oeil*, d'une *oreille*, d'un *point d'interrogation* et d'une *ampoule* stylisés.

La première étape essentielle de nos activités de recherche consiste effectivement à observer attentivement la manière dont les Canadiens et Canadiennes comprennent et utilisent le droit. Nous espérons voir, selon des points de vue aussi différents que possible et avec le moins possible d'idées préconçues, comment les Canadiens et Canadiennes font réellement face au droit. *L'oeil* symbolise le fait que notre attention est concentrée sur l'action réciproque et fertile entre le droit officiel et le droit vivant de la vie quotidienne.

Écouter les Canadiens et Canadiennes qui nous font part de leurs espoirs et de leurs déceptions en ce qui concerne le droit constitue un des autres éléments fondamentaux de notre mandat. La consultation et la collaboration avec ceux et celles qui n'ont pas toujours l'occasion d'exprimer leur opinion lors des débats d'orientation nous aidera à apprendre comment rendre le droit plus attentif aux préoccupations et plus accessible. *L'oreille* montre que nous nous employons à traduire l'enthousiasme des Canadiens et Canadiennes envers l'amélioration de leur droit par un engagement réel à le réformer.

Nous croyons que l'observation et l'écoute, nous permettront de comprendre pourquoi l'État relève comme il le fait les défis juridiques que pose la société moderne.

Nous devons nous demander si c'est en adoptant des lois que nous serons toujours le mieux en mesure de nous assurer que le droit évolue en harmonie avec les valeurs sociales. *Le point d'intégration* nous rappelle également qu'il faut vérifier si les valeurs actuelles correspondent réellement aux espoirs que nous entretenons pour notre société et pour notre droit.

L'observation, l'écoute et la mise en doute devraient favoriser l'émergence de nouvelles façons d'aborder le droit et la réforme du droit. En étudiant l'impact socio-économique du droit, nous serons en mesure d'évaluer avec plus de recul le rendement de nos institutions officielles. *L'ampoule* exprime l'idée que nous pouvons extrapoler à partir du droit tel qu'il est vécu quotidiennement et proposer des solutions de rechange pratiques au système judiciaire ainsi que de nouvelles perspectives afin de résoudre les problèmes sociaux.

Notre logo nous rappelle constamment qu'observer le droit en action, écouter ce que les Canadiens et Canadiennes ont à dire à propos de leurs règles de droit, mettre en doute le contenu de ces règles de droit ainsi que la manière dont fonctionnent réellement les institutions juridiques et envisager des solutions créatives afin que le droit contribue à rendre la société plus juste, sont nos raisons d'être.

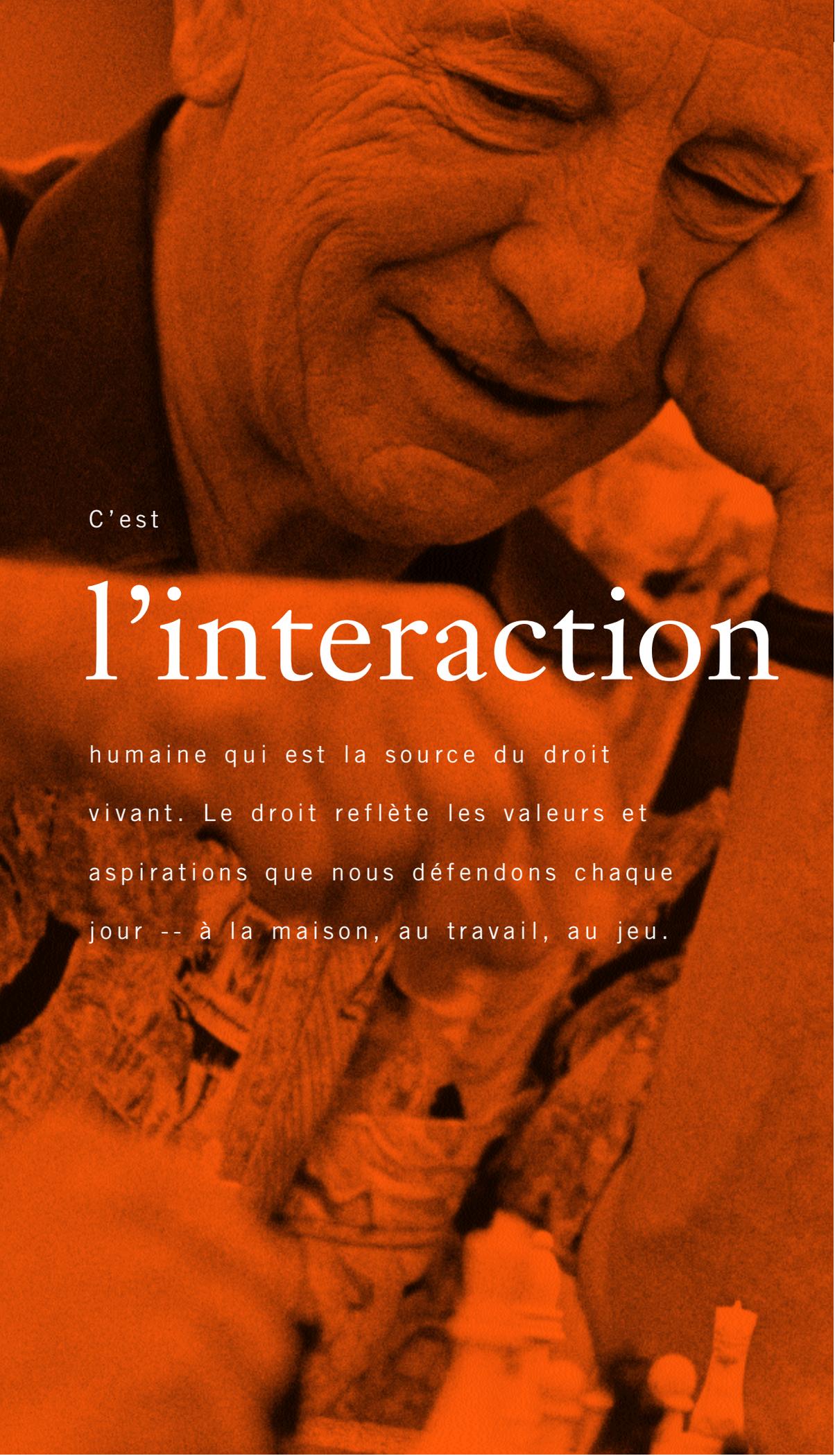
..... **une approche** Aux termes de sa loi constitutive, la COMMISSION doit examiner attentivement le droit qui émane du Parlement et des tribunaux. C'est là une composante essentielle de nos activités, mais notre mandat ne s'arrête pas là.

Certains des problèmes juridiques les plus urgents qui existent au Canada sont des problèmes auxquels il n'est pas facile d'apporter des solutions législatives. L'élaboration de remèdes législatifs appropriés suppose une recherche sur des questions d'ordre social, économique et culturel et l'adoption de mesures concertées au sein des gouvernements et entre les gouvernements. La COMMISSION reconnaît que les Canadiens et les Canadiennes ont des opinions différentes en ce qui concerne le droit et ses capacités. L'identification des sources de ces idées préconçues et la reconnaissance de leur pouvoir sont des étapes nécessaires pour dissiper l'énorme influence qu'elles exercent sur la façon dont nous envisageons ne serait-ce que les possibilités de reformulation du droit.

La plupart des citoyens agissent d'une manière responsable et intègre dans l'organisation de leurs rapports. Le droit devrait privilégier et encourager le respect dans les relations humaines. La COMMISSION a pour objectif important de faire des propositions qui font plus de place aux pratiques non discriminatoires dans les échanges commerciaux, dans le milieu de travail, dans le quartier et à la maison et qui favorisent un régime plus juste de gouvernance par le droit.

L'examen d'hypothèses concernant nos attentes à l'égard de nous même et à l'égard de notre droit, l'instauration d'un dialogue sur les raisons pour lesquelles nos attentes à l'égard du droit sont peut-être irréalistes et la reconnaissance de notre responsabilité relativement au droit sont au coeur même des efforts de la COMMISSION.

..... **la recherche** L'orientation de nos recherches découle directement de cette interprétation de notre mandat et des consultations initiales que nous avons menées auprès de Canadiens et Canadiennes. Notre programme d'étude repose sur les trois principes



C'est

l'interaction

humaine qui est la source du droit
vivant. Le droit reflète les valeurs et
aspirations que nous défendons chaque
jour -- à la maison, au travail, au jeu.

directeurs suivants : nous voulons être novateurs dans nos recherches et recommandations et explorer les problèmes juridiques sous des angles nouveaux; nous voulons favoriser l'équilibre et l'accessibilité du droit en examinant la question des inégalités causées par le partage inéquitable de l'information, des ressources et du pouvoir; nous entendons enfin accroître la réceptivité du système juridique en contribuant au renouvellement des liens entre les Canadiens et Canadiennes et le droit qui est censé les servir.

Le préambule de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* énonce le cadre dans lequel nous devons effectuer nos recherches. À partir de ce cadre, nous avons énoncé des lignes directrices qui nous guident dans le choix de projets précis. La nécessité de l'intervention de la COMMISSION doit être clairement établie. Les projets doivent être proches des préoccupations contemporaines et susciter l'intérêt de ceux qui sont les plus touchés par les règles de droit examinées. Les projets doivent mettre à profit l'approche particulière de la COMMISSION et favoriser la collaboration dans les travaux de recherche. Finalement, les projets doivent être susceptibles d'influencer la façon dont les gens perçoivent le droit et le système juridique.

..... **le plan stratégique** Notre Plan stratégique a été conçu à la lumière de ces objectifs. Notre programme d'étude est structuré autour de thèmes généraux plutôt qu'autour de domaines précis du droit. Les thèmes retenus, savoir les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance, montrent que nous considérons avant tout le droit comme un outil permettant d'améliorer la qualité des rapports humains. D'autres approches mettant en valeur différentes caractéristiques de notre mandat auraient pu être adoptées, mais l'orientation que nous avons choisie a l'avantage de nous obliger à nous demander comment les Canadiens et Canadiennes perçoivent le droit et ce qu'ils en attendent. Des consultations visant à établir des comités d'étude et à structurer des programmes de recherche spécifiques ont actuellement lieu et des contrats visant à développer les deux premiers thèmes de la COMMISSION ont été attribués.

..... **renvoi de la ministre** L'automne dernier, la COMMISSION a reçu de la ministre de la Justice un renvoi dans lequel elle lui demandait de produire un «rapport sur les méthodes de réparation des sévices physiques et sexuels contre les enfants placés en établissements» et de faire des recommandations sur la manière dont on pourrait venir en aide aux personnes qui ont, dans le passé, été victimes de sévices dans des établissements gérés par l'État ou subventionnés par l'État. En février, la COMMISSION a présenté un rapport provisoire qui résumait les questions à examiner pour remplir ce mandat. Un certain nombre de projets de recherche portant sur ces questions sont actuellement en cours et un comité d'étude sera bientôt établi relativement à ce renvoi. Nous prévoyons déposer un rapport final plus tard cette année.

..... **l'engagement des canadiens et canadiennes** Notre capacité à nous acquitter efficacement de notre mandat dépendra en grande partie de l'établissement d'un processus de consultation créatif, global et continu auprès des Canadiens et Canadiennes. Ces derniers ont déjà participé à l'élaboration de notre Plan stratégique et à la

A woman with dark hair, wearing a light-colored top, is smiling and looking down at a basket of fresh vegetables. The background is slightly blurred, showing a kitchen setting. The overall tone is warm and positive.

Ceux qui réforment le droit
au Canada sont, avant tout, les

citoyens.

Ils renouvellent le droit
en vivant le droit.

définition de nos programmes et projets de recherche spécifiques. Nous poursuivons ces consultations au moment où nous diffuserons des documents de travail, des projets d'étude et des rapports faisant état de nos recommandations provisoires.

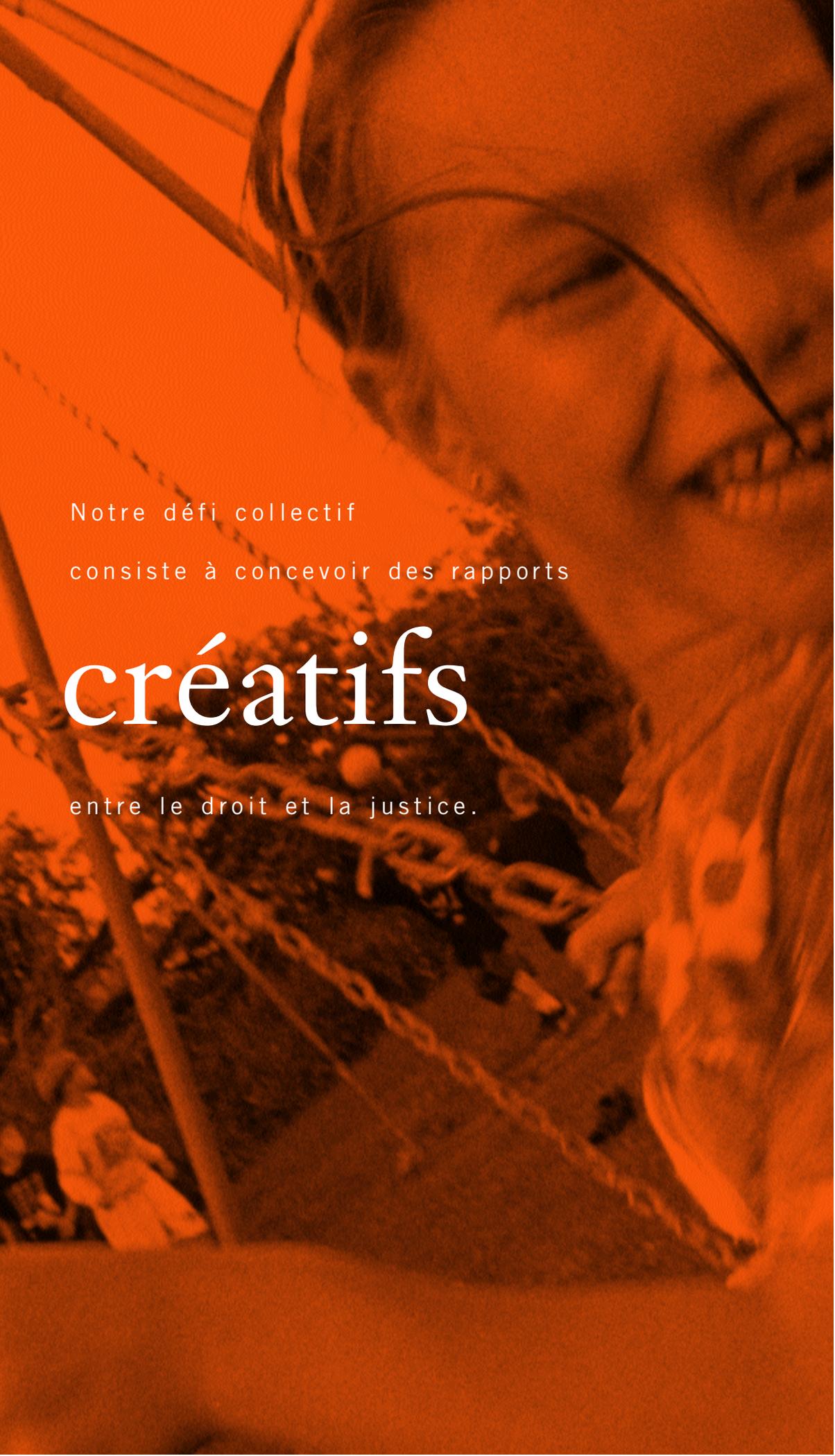
L'une de nos premières initiatives, l'été dernier, a consisté à solliciter des mises en candidature pour le Conseil consultatif de la COMMISSION. Des centaines de Canadiens et Canadiennes ont répondu à cette invitation. Le Conseil consultatif se compose actuellement de vingt-deux membres qui proviennent de toutes les régions du pays et qui en reflètent la diversité. Nous comptons sur le Conseil pour faire en sorte que nos travaux correspondent aux besoins et aux espoirs des Canadiens et Canadiennes. Nous avons également organisé des séances de consultation officielles qui doivent nous aider à définir des programmes de recherche spécifiques.

Bien que les Canadiens et Canadiennes n'aient pas tous accès à l'Internet, nous estimons qu'il s'agit là d'un outil important qui permet de rejoindre des personnes qui s'intéressent au renouvellement et à la réforme du droit. Notre Site Web, dont l'adresse est www.cdc.gc.ca, présente des renseignements sur la COMMISSION et ses activités, nous permet d'annoncer les contrats à attribuer ainsi que les consultations officielles, permet l'accès direct à nos documents de recherche et nous donne la possibilité de dialoguer grâce aux groupes de discussion en direct.

Dans le cadre des efforts que nous faisons afin de faire participer les Canadiens et Canadiennes à nos travaux, nous nous sommes également rendus dans quelques écoles et avons pris la parole devant des groupes communautaires afin de recevoir des suggestions sur l'orientation qu'il faudrait donner à nos recherches. Nous avons en outre eu des consultations avec les médias qui ont donné lieu à la publication d'articles et reportages sur la COMMISSION et ensemble, ces processus plus officiels nous aident à élargir notre compréhension du droit comme élément de la vie quotidienne auprès d'un vaste groupe représentatif des Canadiens et Canadiennes.

..... **les efforts de rapprochement** À l'heure actuelle, plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sont engagés dans la réforme du droit. Bien que certains organismes indépendants demeurent actifs, d'autres sont devenus des entreprises conjointes avec les gouvernements, les barreaux et les facultés de droit. Cela nous rend d'autant plus conscients de la nécessité de nous associer avec des groupes et des personnes qui s'intéressent à la réforme du droit, d'encourager le débat critique, d'établir des liens avec tous les milieux de recherche, y compris le milieu universitaire, et de faciliter la coopération entre les commissions, les gouvernements et les membres des professions juridiques.

Au printemps, la COMMISSION a parrainé une table ronde intitulée *La réforme du droit en l'an 2000* conjointement avec le Alberta Law Reform Institute. Cette table ronde a réuni des représentants des milieux de la réforme du droit de toutes les régions du pays et a mené à la reconstitution de la fédération canadienne des organismes de réforme du droit. La COMMISSION a également animé une table ronde sur le *Renvoi relatif à la rémunération des juges de la Cour provinciale* à laquelle ont assisté soixante-dix invités, dont des juges et des juges en chef de tous les tribunaux canadiens ainsi que quelque deux douzaines de représentants des différents ministères de la Justice.



Notre défi collectif

consiste à concevoir des rapports

créatifs

entre le droit et la justice.

Des activités concertées ont également été mises sur pied conjointement avec les professions juridiques, des facultés de droit et autres facultés universitaires, des associations professionnelles bénévoles, la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et divers organismes sans but lucratif et instituts d'analyse des politiques. Cette stratégie est complétée par les liens que nous entretenons avec plusieurs ministères fédéraux, avec d'autres organismes fédéraux et avec des membres du Parlement appartenant à tous les partis politiques.

Nous espérons que ces efforts donneront naissance à des projets de recherche conjoints, éviteront le dédoublement des études et donneront un nouvel essor au mouvement de réforme du droit au Canada. Nous estimons que les efforts de rapprochement qui ne se limitent pas au milieu juridique et la mise à profit des connaissances de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes sont un élément important dans la réorientation et le renouvellement du droit.

..... **un regard vers l'avenir** La création de la COMMISSION DU DROIT DU CANADA témoigne de la conviction du Parlement que les organismes de réforme du droit indépendants ont un rôle important à jouer.

En mettant notre programme de recherche à exécution, nous ferons plus que simplement suivre la voie tracée dans la *Loi sur la Commission du droit du Canada*. Nous voulons relever les défis qui consistent à élaborer de nouvelles perspectives juridiques et à encourager le débat critique au sujet du droit, nous devons également nous employer à modifier la façon dont la réforme du droit a jusqu'ici été entreprise.

Dans une démocratie, les citoyens sont toujours les plus importants réformateurs du droit. Ils renouvellent le droit en le vivant et ils réussissent souvent à réparer les injustices d'un droit officiel que le Parlement est incapable de modifier ou peu disposé à modifier. Les pratiques par lesquelles le droit est formulé, contesté et modifié dans la vie de tous les jours sont les véritables moteurs de la réforme du droit. Pour cette raison, la COMMISSION DU DROIT DU CANADA s'efforcera d'encourager une plus grande harmonie parmi les valeurs auxquelles les Canadiens et Canadiennes aspirent, les institutions qu'ils créent afin de promouvoir ces valeurs et les résultats réels de leurs interventions juridiques.

La reconnaissance de la capacité limitée du droit officiel à améliorer les conditions de la justice sociale donne à penser qu'il est nécessaire de reformuler son rôle symbolique. Pour ce qui concerne l'avenir, cela veut dire qu'il faudra trouver de nouvelles façons de faire participer les Canadiens et Canadiennes à la réforme du droit. En dernière analyse, notre contribution essentielle au renouvellement du droit consistera à aider les citoyens et les gouvernements à parvenir à une meilleure compréhension du droit dans la société moderne.



LES COMMISSAIRES



Roderick A. Macdonald
président
Montréal (Québec)

M Macdonald est titulaire de la Chaire F. R. Scott en droit public et en droit constitutionnel à l'université McGill, où il enseigne depuis 1979. Il a été doyen de la faculté de droit de 1984 à 1989, a été directeur du programme de droit et société de l'Institut canadien des recherches avancées entre 1989 et 1994 et a été président du Groupe de travail sur l'accessibilité à la justice du Ministère de la justice du Québec de 1989 à 1991. Il est membre de la Société royale du Canada.



Gwen Boniface
commissaire
Orillia (Ontario)

M^{me} Boniface est commissaire de la Police provinciale de l'Ontario (PPO). De 1993 à 1995, elle a occupé les fonctions de surintendante de la Direction des Premières nations et de la police contractuelle de la PPO et de 1996 à 1998, a occupé le poste de surintendante principale et commandante de la région Ouest. M^{me} Boniface est vice-présidente du Comité de modifications aux lois et ancienne présidente du Comité de la police des Autochtones de l'Association canadienne des chefs de police. Elle a également exercé les fonctions de professeure adjointe à la faculté de droit de l'université Western Ontario.



Alan G. Buchanan
commissaire
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)

M Buchanan est le directeur du développement et secrétaire adjoint pour Island Telecom Inc. de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'occupe des ressources humaines, des affaires publiques, des relations gouvernementales, des affaires réglementaires, des relations de travail et de l'administration. Il a également siégé à l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard de 1989 à 1996 et

a exercé les fonctions de ministre de la Santé et des Services sociaux de 1993 à 1994 et de ministre des Affaires provinciales et procureur général de 1994 à 1996.



Nathalie Des Rosiers
vice-présidente
London (Ontario)

M^{me} Des Rosiers est professeure de droit à l'université Western Ontario où elle enseigne depuis 1987. Elle a été clerk du juge Julien Chouinard de la Cour suprême du Canada de 1982 à 1983 et a exercé le droit jusqu'en 1987. Elle est membre active de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et de la Canadian Law Teachers Association. Elle est membre de la Commission d'appel de l'environnement de l'Ontario et de 1993 à 1996, elle a été membre de la Commission de réforme du droit de l'Ontario.



Stephen Owen, c.r.
commissaire
Victoria
(Colombie-Britannique)

M Owen est titulaire de la Chaire David et Dorothy Lam en droit et politique public à l'université de Victoria. M Owen a été sous-procureur général de la Colombie-Britannique de 1995 à 1997. Il a servi comme commissaire de la commission sur les ressources et l'environnement (*Commission on Resources and the Environment*) de 1992 à 1995, comme ombudsman de 1986 à 1992 et comme directeur exécutif de la *Legal Services Society* de 1982 à 1986. M Owen a également agi à titre de représentant juridique pour Amnistie Internationale dans le cadre de nombreuses affaires et enquêtes, notamment les assassinats des membres des services de sécurité dans l'ancienne Yougoslavie, l'apartheid en Afrique du Sud et l'enquête sur l'Armée républicaine irlandaise menée à Gibraltar. Il a été nommé conseil de la reine en 1994.

**LES MEMBRES DU CONSEIL
CONSULTATIF**

Wendy Armstrong, Edmonton (Alberta)

Jacques Auger, Sherbrooke (Québec)

Lorraine Berzins, Ottawa (Ontario)

Céline Bureau, St-Lambert (Québec)

Dave Cassels, Winnipeg (Manitoba)

Dan Christmas, Sydney (Nouvelle-Écosse)

Bradley Crawford, c.r., Toronto (Ontario)

Margaret Denike, Vancouver
(Colombie-Britannique)

Priscilla de Villiers, Burlington (Ontario)

Emerson Douyon, Montréal (Québec)

Gerry Ferguson, Victoria
(Colombie-Britannique)

Vinh Ha, Burnaby (Colombie-Britannique)

Bernice Hollett, Goose Bay (Labrador)

Andrée Lajoie, Montréal (Québec)

Alcide LeBlanc, Moncton
(Nouveau-Brunswick)

Wade MacLauchlan, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)

Hans Mohr, Gananoque (Ontario)

Michael Morrison, Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)

Irma Murdock, Saskatoon (Saskatchewan)

Katherine Peterson, c.r., Yellowknife
(Territoires-du-Nord-Ouest)

Jennifer Stoddart, Westmount (Québec)

George Thomson (membre ex officio),
Ottawa (Ontario)

**LE PERSONNEL DE LA
COMMISSION**

Bruno Bonneville, directeur exécutif

Susan Zimmerman, directrice de recherche

Cathy Hallssey, directrice des
communications

Suzanne Schryer-Belair, agente de
l'administration et des services financiers

Patricia Steele, secrétaire exécutive

LA COMMISSION DU DROIT DU CANADA ÉTAT DES OPÉRATIONS
(pour l'exercice terminé le 31 mars 1998)

	1998
	\$
Dépenses	
Traitements et indemnités aux employés	254 437
Approvisionnement, fournitures et équipement	314 520
Services professionnels et spéciaux	286 901
Voyages, communications et publications	102 452
Location, réparation, entretien d'équipement et frais d'aménagement	72 054
Loyer	39 506
Formation, conférence et frais d'adhésion	13 731
Réunions de la commission (10)	60 036
Réunions du conseil consultatif (2)	56 957
Autres	5 826
Coût des opérations	1 206 421

Les notes ci-jointes font partie intégrante de cet état.

Principales conventions comptables

L'état des opérations a été préparé en respectant les exigences et les normes établies par le Receveur général du Canada pour les établissements publics. Les principales conventions comptables se lisent comme suit :

(a) Reconnaissance des dépenses

Tous les produits ou services reçus ou effectués avant le 31 mars sont inscrits dans les dépenses de l'exercice, conformément à la politique gouvernementale des créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE).

(b) Achat actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits aux dépenses de fonctionnement de l'année de leur achat.

	1998
	\$
Crédits parlementaires	
La Commission du droit du Canada - crédit 33a	1 836 917
Moins : Fonds non utilisés	667 466
	<u>1 169 451</u>
Plus : Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux des employés	36 970
Total des crédits utilisés	<u>1 206 421</u>
Plus : Services fournis gratuitement par les autres ministères	-
Coût net des opérations	1 206 421

REMERCIEMENTS

Le lancement d'une organisation quelle qu'elle soit est une entreprise importante. Depuis avril dernier, de nombreuses personnes ont contribué à l'établissement et au lancement de la COMMISSION DU DROIT DU CANADA. Nous remercions tout particulièrement les personnes suivantes :

L'honorable A. Anne McLellan, ministre de la Justice et Procureur général du Canada

George Thomson, sous-ministre de la Justice et Sous-procureur général du Canada

Deborah McCorkell-Hoy, directrice, division de l'évaluation, et ancienne directrice de la division de la réforme du droit, ministère de la Justice

Paula Kingston, conseillère juridique, division des priorités et de la planification, et agente de liaison entre la Commission du droit et le ministère de la Justice

Salim Fakirani, division de la réforme du droit, ministère de la Justice, 1997

Marja Hughes, conseillère en communication

PUBLICATIONS DE LA CDC

1. COMMISSION DU DROIT DU CANADA : Points saillants (novembre 1997)
2. COMMISSION DU DROIT DU CANADA : Plan stratégique (décembre 1997)
3. COMMISSION DU DROIT DU CANADA : Rapport provisoire sur les sévices contre les enfants placés en établissement (février 1998)
4. COMMISSION DU DROIT DU CANADA : Plans et priorités (mars 1998)

Pour de plus amples renseignements, prière de visiter le Site Web de la COMMISSION DU DROIT à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca

Commission du droit du Canada

473, rue Albert, 11e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
Tél. : (613) 946-8980
Télec. : (613) 946-8988
Internet : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca



©Ministre des Travaux publics et des Services
gouvernementaux Canada 1998
ISBN 0-662-63666-X
Numéro de catalogue JL 1-1/1998